



# GRANDVILLIERS

## Super brocante du 06 juillet 2025

### BULLETIN DE RESERVATION



#### RÈGLEMENT DE LA BROCANTE

##### Article 1- Implantation de la manifestation :

Le Maire de Grandvilliers prend un arrêté délimitant les rues dans lesquelles se déroule la manifestation. Celle-ci est **réservée aux professionnels** de la vente d'objets anciens, aux **particuliers** vendant des objets personnels.

Une vente des vêtements sera autorisée uniquement sur la place Barbier

##### Article 2 - Horaires de la manifestation

Entre 04h00 et 20h00 – remballage partir de 17h00

##### Article 3 - Inscription et paiement

Paiement à la réservation - Dépôt des chèques à compter du 27 juin 2025

Aucun remboursement après cette date sauf cas de force majeure dûment justifiée

##### Article 4 - Sécurité :

**L'allée centrale entre les stands devra être suffisamment large pour permettre le passage des véhicules de secours.**

Laisser un passage de 80 cms derrière les stands pour la Circulation des riverains.

(Penser aux personnes à mobilité réduite)

##### Article 5 - Stationnement :

Les véhicules peuvent stationner derrière le stand réservé.

##### Article 6 – Produits interdits à l'exposition et à la vente - activités interdites :

**SONT INTERDITS A LA VENTE** : les armes, les animaux, les supports à caractères Pornographique, les activités telles que les jeux de hasard.

##### Article 7 - L'emplacement :

Il est interdit aux exposants de modifier la disposition des emplacements sans Accords des responsables. La personne qui a réservé est celle qui tient le stand et doit être en

**Possession** du courrier de confirmation avec son N° d'emplacement. L'exposant est seul Responsable de son stand.

##### Article 8 - Nettoyage de l'espace réservé :

Les exposants sont tenus de rester l'emplacement propre. Les cartons, les cageots, papiers et Autre objet devront être emportés.

##### Article 9 - Contrôle et dispositions générales :

Des contrôles pourront être effectués à tout moment par les forces de l'ordre pour s'assurer du respect de la loi et de la réglementation.

En cas de non-respect du règlement de la brocante ou des arrêtés municipaux, les personnes en **infraction pourront être exclues** temporairement ou définitivement de la brocante.

La municipalité

ASVP SENE Nicolas

Le comité des fêtes

RONSE Joël

L'exposant (signature)

#### Coordonnées obligatoires

Nom : .....Prénom.....

Adresse.....

Code Postal ..... Ville.....

Tél,.....Email.....

### PROFESSIONNELS / AUTO-ENTREPRENEUR

Un Kbis de moins de 3 mois ou notification INSEE ou photocopie carte professionnelle

Attestation assurance en cours de validité

Une enveloppe timbrée à votre adresse

### PARTICULIERS,

Photocopie recto-verso pièce identité

Attestation assurance (RC) en cours de validité

Une enveloppe timbrée à votre adresse

#### TARIF

##### METRAGE MINIMUM 5 METRES

Brocante—Antiquités—Collections	Réservation	mètres à 6,50€ le ml =
Marchandise Neuve Exportation:	Réservation	mètres à 8,50€ le ml=.....
Confiserie—Glaces—Crêpes—Gaufres :	Réservation	mètres à 10,50€ le ml =.....
Vêtements (Uniquement Place Barbier)	Réservation	mètres à 4,00€ le ml -.....

RESTAURATION RESERVEE AUX COMMERCANTS ET ASSOCIATIONS DE GRANDVILLIERS

#### AUCUNE INSCRIPTION LE DIMANCHE MATIN

Réservation à retourner à : Hôtel de Ville—service Brocante-Place Barbier 60210 GRANDVILLIERS

e-mail: [comitedesfetesgrandvilliers@gmail.com](mailto:comitedesfetesgrandvilliers@gmail.com)

TEL : 06 27 85 53 89 ou 06 76 56 12 25 (heures de bureau)

**CLOTURE DES INSCRIPTION le vendredi 27 juin 2025**

Tout désistement après cette date ne sera pas pris en considération et ne fera l'objet d'aucun remboursement (Sauf événement majeur dûment Justifié)

n° d'emplacement 2024 si connu

Signature obligatoire

Du règlement

DOSSIER COMPLET = TRAITEMENT SIMPLIFIE